



Blonay, le 4 mars 2023

**Préavis N° 02-2023 relatif à l'établissement du
Plan Directeur Communal des mobilités et du
Plan de mobilité de l'administration, pour un
montant de CHF 208'000.-**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 février 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 02-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (53 oui, 6 voix contraires et 10 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 208'000.- pour rétablissement d'un Plan directeur des mobilités ainsi qu'un Plan de mobilité de l'administration.
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 février 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

Yves Filippozzi



Ariane Wunderli